



District Haute-Garonne de Football



COMITE DE DIRECTION

Réunion Electronique du 27 avril 2020

Présents : AMIEL Lionel – AUGÉ Patrick – BAILLET Philippe – BALESTRACCI Victor – BARROS Thierry – BOULET Yves – CALMETTES Hubert – CANNONE Marie-Laure – DESSENS Maurice – DUMAZEAU Sylvie – GIUSEPPIN Richard – MANAS Manuel – MARTIN Robert – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – MONTARIOL Gérard – NARDARI Yves – NAYLIES André – PARPAGIOLA Jean-Claude – POUTEAU Alain – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SANSUS Isabelle – SEVALLE Yvon – SPICA Jean-François – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

Absents excusés : FIGAROL Eric, MEVEL Guillaume.

En cette période de confinement, les membres du comité de direction du District Haute Garonne de Football sont invités, après débat en Bureau tenu en visio-conférence le 23 avril, à donner informatiquement leur avis sur les sujets suivants :

1. Assemblée Générale Elective et Financière du District :

Considérant la décision de la FFF prise lors du Comex du 03 avril 2020 :

« Le Comité Exécutif... considérant l'état d'urgence sanitaire et de confinement du pays, et l'impossibilité d'organiser dès lors dans de conditions satisfaisantes le processus électoral arrêté initialement le 18 juillet 2019, notamment pour les élections de Districts initialement prévues en juin, et qu'il est nécessaire de les repousser dans le temps.... Décide de fixer un nouveau calendrier électoral.... Les élections des Comités Directeurs de District devront être organisées au plus tard le 20 décembre 2020... »

Le Président, en accord avec le Bureau réuni le 23 avril dernier, propose au Comité Directeur du District de la Haute-Garonne de reporter l'Assemblée Générale Elective et Financière du District au vendredi 27 novembre 2020 à 19h (avec émargements de 18 à 19h), précision étant faite que le résultat de cette consultation sera communiqué sans délai à la Mairie et au Club de Cugnaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

2. Intervention de la Caisse de solidarité :

Victime d'une fracture du tibia doublée d'une rupture des ligaments internes de la cheville droite survenues au cours du match opposant le 26 janvier 2020 les équipes de l'Isle en Dodon 1 à Salies-Mane 2, le joueur Christophe DA COSTA jeune père de famille licencié au club visiteur, s'est vu prescrire un arrêt de travail de plus de deux mois qui le place dans une situation financière difficile.

La Commission des affaires sociales, après examen des pièces justificatives présentées, et avis favorable du Bureau, propose d'attribuer à M. DA COSTA une aide de 1 332 €.

Cette proposition est adoptée à la majorité (27 votes pour, 1 vote contre)

3. Projets de Fusion de Clubs :

Le District a été informé par courriel de deux intentions de fusion pour lesquels il convient de donner un pré-avis avant examen des dossiers projets qui devront lui être adressés avant le 15 mai (cf. art 39 de RG FFF) :

- a) CONFLUENT LSP – FA ROQUES (Nota : avis favorable du Bureau)
Avis favorable du Comité Directeur à l'unanimité
- b) FLOGUI ROSERAIE – UA FENOUILLET (Nota : avis favorable du Bureau)
Avis favorable du Comité Directeur à la majorité (27 votes pour, 1 vote contre)

Un troisième dossier est venu s'ajouter aux deux précédents aux termes d'un courrier daté du 30 mars, reçu au District le 25 avril :

- c) LABEGE – INTER FC (Nota : non proposé à l'avis du Bureau en raison de sa date de réception) :
Avis favorable du Comité Directeur à la majorité (25 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention)

4. Compétitions :

Attendu qu'il apparaît à ce jour que les décisions prises lors du Comex de la FFF tenu le 16 avril 2020, savoir entre autres et au principal :

- a) *arrêt des compétitions à la date du 13 mars (date de suspension des compétitions) quel que soit le nombre de matchs joués ;*
- b) *fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser l'effet des matchs reportés ;*
- c) *départage des clubs à égalité de points en fonction du règlement de la compétition concernée. Si le règlement de la compétition est inopérant ou ne permet pas le départage, des critères fixés par la Fédération seront appliqués ;*
- d) *limitation du nombre de descentes à une par poule, en cohérence avec le règlement qui prévoit l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances ;*
- e) *fixation du nombre de montées en fonction du règlement qui prévaut pour la compétition concernée ;*
- f) *suppression des barrages d'où accessions suivant les critères de l'instance concernée, à défaut suivant les critères définis pour les championnats nationaux ;*
- g) *suppression des accessions et des relégations pour les compétitions organisées en phases (année blanche) ;*

font l'objet de contestations et/ou de réclamations dont celles de la Ligue d'Occitanie et de ses 12 Districts portant notamment sur le dernier point ci-avant ;
contestations et réclamations susceptibles de modifier lesdites décisions ;

Attendu encore que plusieurs dossiers disciplinaires, comme le contrôle du respect des obligations réglementaires par les clubs, sont actuellement en cours de traitement ;

Il est prématuré de donner actuellement les classements pour chaque championnat du District.

Ces derniers seront communiqués dès que les incertitudes liées à ce qui précède seront levées permettant ainsi au Comité Directeur de statuer sur ce sujet.

A toutes fins utiles, le Bureau du Comité de Direction du District souhaite toutefois que soit définie, dans l'hypothèse d'une confirmation des points a) à e) ci-dessus, l'architecture de la pyramide des compétitions Séniors hommes 2020-2021.

A cet effet il propose au Comité de Direction deux solutions qui diffèrent uniquement dans la composition des poules D4 :

Solution 1 : D1 = 1 poule à 14 équipes
D2 = 2 poules à 14 équipes
D3 = 4 poules à 12 équipes
D4 = 2 poules à 12 équipes
+ 2 poules à 11 équipes
D5 = X poules de X équipes

Solution 2 : D1 = 1 poule à 14 équipes
D2 = 2 poules à 14 équipes
D3 = 4 poules à 12 équipes
D4 = 4 poules à 12 équipes
D5 = X poules de X équipes

A la majorité, le Comité directeur se prononce en faveur de la solution 2 (20 votes pour la solution 2, 6 votes pour la solution 1 et 2 abstentions)

5. **INFORMATIONS** (cf. Bureau du 23-04-2020) :

5.1. **Montée U13 en U14 Régional** :

Consécutivement à la décision prise le 16 mars 2020 par le Bureau Exécutif du Football Amateur d'annuler l'édition 2020 du Festival Football U13, la commission foot animation du District et l'ETD s'étaient penchées sur diverses solutions pour organiser la montée U13 en U14 Régional (Repêchage d'une équipe qui descend de R2 / plateau en juin ou en septembre pour désigner l'équipe accédante).

Mais, considérant aujourd'hui la décision FFF prise lors du Comex du 16 avril 2020 :

« En ce qui concerne le cas particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases, dans la mesure où la dernière phase, à ce jour, soit n'a pas débuté, soit ne compte que quelques matchs ... il n'y aura ni accessions ni relégations ni champion et chacune de ces épreuves, en 2020-2021, sera donc composée des mêmes équipes qu'en 2019-2020 »

Et si cette décision venait à être maintenue,

La finale départementale du Festival Football U13 Pitch est définitivement annulée conformément et au bénéfice des dispositions qui précèdent.

5.2. **Organisation du travail du personnel** :

Actuellement l'ensemble des salariés du District Haute Garonne de Football est placé en chômage partiel (total) depuis le 19 mars 2020 à l'exception du Directeur Administratif, placé en télétravail, pour assurer une certaine continuité du service.

Pour rappel, le District a fait le choix de maintenir la totalité du niveau de rémunération malgré le chômage partiel.

Marie ROY sera rappelée pour travailler le 27 avril 2020 afin d'assurer les quelques versements de fin de mois d'avril (fournisseurs, officielles, service civique, salaires).

Considérant les prévisions de dé-confinement et dans la mesure où la situation sanitaire n'évolue pas défavorablement, le District envisage :

La convocation première quinzaine de mai du CSE avec à l'ordre du jour :

- Reprise progressive de l'activité des salariés avec modulation du chômage partiel en fonction des différents services et fonctions
- Conditions d'hygiène et sécurité permettant la reprise de l'activité (matériel de protection, masques, gel hydro alcoolique, ...).

A cet effet, il est décidé de commander, dans un premier temps, 800 masques Chirurgicaux Classiques Norme CE et 10 flacons de Gel hydro alcoolique en 500 ml (soit une commande ttc de 970,80€) par l'intermédiaire de la LFO.

Réouverture du District au public à compter du 15 juin et redémarrage du travail des commissions

Il est rappelé que le dossier d'autorisation de chômage partiel, déposé et accepté par la DIRECCTE, court jusqu'au 30 juin 2020. Le District peut donc le moduler et faire appel aux salariés pour fournir un volume de travail à condition de respecter un délai de prévenance de 48 heures.

5.3. Journée Nationale des Débutants :

Considérant la décision de la LFA prise lors du Belfa du 14 avril 2020 :

- Annulation de la Journée Nationale des Débutants ;
- Annulation de l'opération « Mesdames Franchissez la Barrière » ;
- Annulation de la semaine du Football Féminin ;
- Annulation du FFF Tour

La journée Planito prévue le 6 juin 2020 à Colomiers, Stade Capitany, est annulée.

Un courrier sera adressé à cet effet à la Mairie, au Club, à Airbus, au CA Toulouse 31 ainsi qu'à tous nos partenaires.

La journée de rassemblement départemental du foot Féminin du We du 16 et 17 mai à Tournefeuille est annulée.

Un courrier sera adressé à cet effet à la Mairie et au Club.

5.4. Secretariat Général :

Par courriel en date du 20 mars 2020, dont copie a été adressée aux membres du Comité Directeur, M. Philippe MAURY a informé le Président qu'il démissionnait de sa fonction de Secrétaire Général du District, tout en précisant qu'il restait membre du Comité de Direction jusqu'à la fin du mandat en cours.

Invité à participer au Bureau du 23 avril 2020, Monsieur MAURY ne s'est pas présenté ni excusé ce qui confirme implicitement sa décision laquelle a par ailleurs pour conséquence la perte de sa qualité de membre de droit du Bureau du District.

Dans ces conditions le Président rappelle, en application du vote du Comité de Direction survenu le 06 décembre 2016, que Monsieur Jean-Claude PARPAGIOLA, alors élu secrétaire adjoint, est promu à la date du 21 mars 2020 Secrétaire Général du District en remplacement de M. MAURY démissionnaire, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale au demeurant Elective.

5.5. Commission de Surveillance des opérations électorales :

Il est rappelé que la Commission de Surveillance des Opérations électorales juge en dernier ressort de la recevabilité des listes.

Par ailleurs, divers changements sont intervenus dans la composition de la commission de surveillance des opérations électorales comme publié dans le PV de sa réunion du 10 mars 2020 :

- Nominations en qualité de membres de Messieurs Ferdinand DJAMMEN NZEPA et José DA SILVA validées par décision du Comité de Direction du District du 3 mars 2020,
- Démission de Monsieur Patrick MARSENGO.

5.6. Retrait Label JS Pradettes :

Par décision rendue le 06 mars 2020, le Bureau exécutif de la LFA a validé la demande du DHGF et de la LFO consistant à retirer le Label Jeunes FFF Crédit Agricole au Club de JS Pradettes pour le motif que deux de ses membres dirigeants ont écopé cette saison d'une sanction disciplinaire lourde, conformément au règlement en vigueur.

5.7. Social :

Le Président se félicite et remercie au nom du District le SNAAF et l'UNECATEF de leur décision unilatérale de renoncer en cette période difficile à l'augmentation automatique des salaires au 1^{er} juillet 2020.

5.8. Labellisation des Clubs :

Pour les clubs ayant candidaté au label jeunes FFF avant le 31 mars 2020 : Report des demandes de renouvellement à la saison 2021-2022 (Cf. BEFA du 14 avril 2020).

Par ailleurs, la campagne de labellisation des clubs concernant le label jeunes futsal et le label école féminine de football est maintenue. Le dépôt des candidatures doit être effectué au plus tard le 15 juin 2020 (Cf. BELFA du 20 avril 2020).

5.9. Agence Nationale du Sport :

La campagne de subventionnement ANS 2020 est officiellement lancée et se déroulera jusqu'au 31 mai. Les clubs intéressés sont invités à saisir leur demande d'aide à projet sur leur compte Asso.

Par ailleurs, il est rappelé aux clubs qui ont bénéficié d'une aide au cours du dernier exercice, l'obligation de retourner pour le 30 juin leur justificatif Cerfa.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Situation du club de LABEGE au regard de ses obligations en matière d'éducateur :

Le Président de la commission Statut et Règlements demande à ce que la situation de ce club soit clairement précisée dans le prochain PV de la commission technique.

Le Secrétaire Général
Jean-Claude PARPAGIOLA

Le Président
Maurice DESSENS